

Conditions générales de vente

ARTICLE 1 : PARTIES AU CONTRAT

Sarah BOUSQUET, agissant sous la dénomination commerciale INFIN'IMAGE, accepte de réaliser une prestation de service du présent contrat. Le terme client désigne toute personne morale ou physique, ayant requis les compétences d'INFIN'IMAGE pour toute création dans le cadre de compétences de l'infographiste photographe Sarah BOUSQUET.

Le terme INFIN'IMAGE désigne le nom commercial de l'entreprise individuelle de Mademoiselle Sarah BOUSQUET désignée sous le terme de prestataire. Le terme tiers désigne toute personne physique ou morale non partie au contrat.

Le contrat est soumis au droit Français. En cas de litiges, les parties s'engagent à tout faire pour régler leurs différends à l'amiable. Au cas où une résolution amiable ne pourrait aboutir, la juridiction compétente est celle du lieu de domiciliation du Prestataire.

ARTICLE 2 : MODALITES, DELAIS ET LIVRAISON

Le Prestataire s'engage à mettre tout en œuvre pour respecter le calendrier des prestations établi. Sauf indication expresse contraire, les dates prévues sont purement indicatives.

Les commandes ne seront prises en compte que, d'une part, au retour du devis signé et portant la mention « bon pour accord » ou d'un bon de commande et, d'autre part, à la réception de l'acompte de 40 % du prix total TTC.

Le délai de réalisation, fabrication ou livraison est à titre indicatif et ne peut motiver un laissé pour compte, rabais ou indemnité en cas de non respect du délai. Il correspond à une période nécessaire à la réalisation des produits et prend effet à la date d'encaissement de l'acompte et à la livraison des fichiers nécessaires au début des travaux.

Si le Prestataire n'est pas en possession de la totalité des documents (photos, textes, vidéos...) fournis par le Client pour la réalisation de son projet, si le Client ne procède pas aux validations nécessaires à sa poursuite, ou s'il y a des modifications significatives, reprises de création, retard dans la prise de décision, cela repousse d'autant le délai de livraison établi entre les parties. Le Client est responsable des documents et du contenu transmis au Prestataire pour la réalisation de la commande.

Le Prestataire ne peut être tenue responsable du non respect des délais dans tous les cas de forces majeures telles que, notamment, grèves totales ou partielles, difficultés d'approvisionnement, pannes informatiques et toutes autres circonstances inévitables et indépendantes de la volonté du Prestataire.

Le produit final est livré sur CD, transmis par courrier postal, ou en main propre (sur papier, CD, clé USB), ou par email (lien de téléchargement sur un serveur ftp sous forme de fichier ZIP ou PDF).

ARTICLE 3 : PRIX, FACTURATION ET PAIEMENT

Les montants des réalisations sont précisés sur le devis et varient en fonction de chaque projet faisant l'objet d'une étude particulière.

Seront facturés en plus : les modifications demandées par le client en cours de réalisation, si elles impliquent un remaniement du projet, la fourniture de matériaux qui peuvent être utilisés pour certaines maquettes, la participation éventuelle à des prises de vues photographiques, le suivi technique, les frais de déplacement, etc.

Les éléments divers éventuellement nécessaires à la réalisation des prestations du Prestataire et ne relevant pas de ses offres ne sont pas compris dans les prix indiqués. Il s'agit par exemple des polices typographiques, des photographies ou illustrations issues de banques d'images. Il en va de même pour les frais d'impression et/ou d'hébergement internet. Le contenu textuel permettant la réalisation du produit devra être fourni par le Client en numérique et non manuscrit. Les textes ne font pas l'objet d'une correction orthographique mais sont copiés et collés tel quel.

Les déplacements nécessaires à la bonne réalisation du contrat pourront également être facturés au Client si les déplacements excèdent le périmètre de 20km d'Albi.

Sauf délai de paiement supplémentaire clairement accordé, le règlement de la facture est dû à l'émission de celle-ci en même temps que la livraison. Le paiement s'effectue par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de Sarah BOUSQUET. En cas de retard, des pénalités seront exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire conformément à la loi (art L. 441-6, al.2 modifié de la loi du 15 mai 2001).

Le Prestataire se réserve le droit de suspendre toute gestion de commande et toute livraison en cas de refus d'autorisation de paiement de la part des organismes officiellement accrédités ou en cas de non paiement.

Le défaut de paiement entraîne la non transmission des droits d'utilisation et de diffusion des créations réalisées, même si les fichiers de création ont déjà été livrés au client.

En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 24% sera exigible. Pour les professionnels, une indemnité minimum forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement sera exigible également en supplément aux pénalités de retard (décret 2012-1115 du 9 octobre 2012). Les frais de poursuites et d'honoraires pour le recouvrement de factures impayées sont à la charge du Client.

En signant le devis précédé de la mention "Bon pour accord", le client adresse une commande à INFIN'IMAGE et est réputé avoir pris connaissance et accepté les précédentes conditions générales de vente sans aucune réserve.

ARTICLE 4 : CONFIDENTIALITÉ, INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Le Prestataire s'interdit de divulguer les informations qui lui auront été communiquées par son client et stipulées expressément confidentielles.

De son côté, le client s'interdit de divulguer toutes données, formules, programmes, méthodes ou renseignements dont elle aura eu connaissance du fait de l'exécution des présentes conditions.

Les informations recueillies dans le cadre de relations commerciales sont destinées exclusivement à un usage interne, et ne sont en aucun cas cédées à des tiers. Les prospects ou clients disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent selon l'art. 34 de la loi Informatique et libertés.

ARTICLE 5 : COPYRIGHT, MENTION COMMERCIALE et DROIT DE PUBLICITÉ

Sauf dispositions contraires écrites, le Prestataire pourra diffuser toutes créations réalisées, soit pour le client, soit pour un tiers pour lequel intervient le client, à des fins de « présentation de créations » sur tous types de supports sans limitation de durée.

Sauf mention contraire explicite du client, notifiée par courrier avec accusé de réception, la mention "Copyright Infin'image - www.infinimage.fr" précédé du logo et suivi du numéro de téléphone devront figurer sur toutes les créations papier, numérique, vidéo ou web réalisées ; l'intitulé peut être amené à changer et le terme adéquat retenu restera à l'appréciation du Prestataire.

Le Client remettra au graphiste deux exemplaires des créations réalisées. Le Prestataire se réserve le droit de mentionner et diffuser les réalisations effectuées pour le Client sur ses documents de communication externe, de publicité (site internet, portfolio, réseaux sociaux etc...) et lors de démarchages de prospection commerciale.

ARTICLE 6 : ANNULATION DE COMMANDE

En cas de rupture du contrat avant son terme par le Client ou le Prestataire, le Client s'engage formellement à régulariser et rétribuer les montants relatifs au calendrier en cours, aux postes réalisés ou en cours de réalisation, ainsi qu'aux services complémentaires effectués. L'ensemble des droits d'auteur restent la propriété exclusive et entière du Prestataire, à l'exception des données fournies par le Client. Les fichiers et données sources créés et utilisés par le Prestataire ne sauraient dès lors être revendiqués par le Client sans une contribution financière.

Les maquettes, et, plus largement, toutes les œuvres originales, restent la propriété du Prestataire, de même que les projets refusés.

L'acompte déjà versé restera acquis par le Prestataire, constituant un dédommagement pour le travail entrepris.

ARTICLE 7 : INCAPACITÉ DE TRAVAIL

En cas d'incapacité de travail dûment constatée, par suite de maladie ou d'accident, le Prestataire se réserve le droit modifier le calendrier en cours sans qu'il ne puisse être exigé par le Client le versement d'indemnités. Il est admis que le Prestataire se doit d'avertir le Client dès le premier jour ouvrable de son incapacité.

ARTICLE 8 : PROPRIÉTÉS DES TRAVAUX RÉALISÉS

La totalité de la production et des droits s'y rapportant, objet de la commande, demeure la propriété entière et exclusive du Prestataire tant que les factures émises ne sont pas payées en totalité par le Client, à concurrence du montant global de la commande et des avenants éventuels conclus en cours de prestation.

De façon corollaire, le Client deviendra propriétaire de fait de la production et des droits cédés à compter du règlement final et soldant de toutes les factures émises par le Prestataire dans le cadre de la commande. Sauf mention contraire figurant sur le devis, les fichiers de production et les sources restent la propriété du Prestataire. Seul le produit fini sera adressé au Client. A défaut d'une telle mention et si le Client désire avoir les sources des documents, un avenant à ce présent document devra être demandé.

Mentions légales

Identité entreprise : BOUSQUET Sarah, entrepreneur.e individuel.le, 95 route vieille de Montplaisir 81990 CUNAC
Numéro d'immatriculation : 513452623 00038
Contact : sarah@infinimage.fr et 06 71 42 35 99
Numéro d'identification TVA : FR15 513452623

Hébergeur du site internet :
IONOS SE
Eigendorfer Str. 57
56410 Montabaur
Allemagne
Téléphone : +49 (0) 721 170 555

Directeur de la publication : BOUSQUET Sarah

Autres :

En cas de litige entre Sarah BOUSQUET et le Client, les Parties s'efforcent de trouver une solution amiable. À cette fin, le Client peut introduire une réclamation par mail ou par courrier. Faute de réponse satisfaisante, et à la double condition que le Client soit un Consommateur, tel que défini par le Code de la consommation, et ait respecté la procédure de réclamation préalable décrite ci-dessus, le Client a la possibilité de recourir directement et gratuitement au service de médiation de l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO) dans un délai d'un an à compter de la date d'introduction de la réclamation auprès du Service client de IONOS. La saisine du médiateur de la consommation doit se faire conformément aux modalités indiquées sur le site Internet de l'AME CONSO <http://www.mediationconso-ame.com>, étant précisé que le formulaire de saisine du médiateur est disponible sur ledit site Internet ou peut être demandé par courrier adressé à l'AME CONSO, 11, Place Dauphine, 75001 PARIS.